

AAP Expérimentation d'innovations numériques

Contexte et objectifs

Dans une économie de plus en plus centrée sur les usages, la création de valeur se produit aujourd'hui très largement au croisement des filières. La Glaz Economie vise à favoriser ces nouvelles interconnexions, vectrices d'innovations et de nouveaux marchés porteurs pour la Bretagne. En appui sur les technopoles bretonnes dans le cadre d'une mission régionale, l'objectif de l'appel à projets « Expérimentation d'innovations numériques » est de faciliter la réalisation de projets d'expérimentation de produits et services numériques innovants appliqués à une ou plusieurs des filières prioritaires de la Glaz Economie, à savoir :

Alimentaire, Naval-nautisme, Tourisme, **Biotechnologies**, Véhicules et mobilité, Energies marines renouvelables, Défense et sécurité, **Eco-activités**, **Santé** et Bâtiment, éco-construction et éco-rénovation. Concrètement, le but de cet appel à projets est de favoriser, pour une PME bretonne, l'adaptation d'une solution numérique innovante existante sur un nouveau marché, ou sa première mise sur le marché.

Nature des projets

Thématiques	Numérique (Télécoms, Broadcast / Multimédia, Logiciels, Électronique, Internet des objets, Optique/photonique, Smart grids, Contenus) appliqué à une ou plusieurs des filières prioritaires
--------------------	---

Individuel/Collaboratif	Une PME et un expérimentateur
--------------------------------	-------------------------------

Type de chef de file	PME
-----------------------------	-----

Modalités de financement

Budget des projets	-
---------------------------	---

Financier	Région Bretagne
------------------	-----------------

Subvention/AR	Subvention et Avance remboursable
----------------------	-----------------------------------

Taux	<p>- Subvention : Maximum 35 % des dépenses éligibles et plafonnée à 50 000 € Ou</p> <p>- Avance remboursable : Maximum 50 % des dépenses éligibles et plafonnée à 150 000 €.</p> <p>Une aide pourra exceptionnellement être accordée aux expérimentateurs sur la base de l'examen d'une argumentation précise de la demande d'aide démontrant son caractère incitatif. L'aide correspond à 35 % des dépenses éligibles maximum et est limitée à 20 000 € par projet.</p>
-------------	---

Dépenses éligibles	Dépenses de personnel, consommables, amortissements d'équipements de R&D, sous-traitance, frais de mission; frais indirects (20 % des dépenses de personnel)
---------------------------	--

Durée	24 mois max
--------------	-------------

Calendrier

Date d'ouverture	- Lancement : 7 décembre 2020
-------------------------	-------------------------------

Date de clôture	Dates limites de dépôt des dossiers de candidature : <ul style="list-style-type: none"> • Auprès des technopoles Vendredi 12 février 2021 (midi) • Auprès de la Région Mercredi 10 mars 2021 (midi)
------------------------	---

Evaluation	Comité d'expertise : Mercredi 7 avril 2021
-------------------	--

Date des résultats	Juillet 2021
---------------------------	--------------

Accompagnement

Les projets sont accompagnés par une technopole bretonne, pour le montage du projet et son suivi : Adit Technopole Anticipa, Le Pool, VIPE Vannes, Technopole Brest Iroise, Zoopole Développement, Audelor Lorient Technopole, Technopole Quimper-Cornouaille.

Plus d'informations

Page de l'AAP : <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/experimentation-innovations-numeriques/>

Cahier des charges : [https://www.bretagne.bzh/app/uploads/Reglement AAP_expe7-1.pdf](https://www.bretagne.bzh/app/uploads/Reglement_AAP_expe7-1.pdf)